

Les raisons d'un refus

Aux parents d'élèves du lycée Marguerite de Flandre de GONDECOURT.

Madame, Monsieur,

Nous avons récemment manifesté et nous allons entamer d'autres actions pour protester contre la décision arbitraire d'augmenter notre temps de travail d'une heure par semaine ne donnant lieu à aucune rémunération.

Il y a de multiples raisons qui expliquent notre action.

En effet, contrairement à une idée répandue, notre temps de travail ne se limite pas à 15 ou 18 heures hebdomadaires de présence devant les élèves. À cela, il convient d'ajouter les heures passées

- à la préparation des cours,
- aux tirages des photocopies,
- à la correction de copies,
- au remplissage des bulletins,
- aux réunions de concertation,
- aux conseils de classe,
- aux rendez-vous avec les parents d'élèves,
- à l'élaboration de diaporama ou de montages vidéo pour faire fonctionner les matériels à haut contenu technologique (vidéoprojecteur...).
- à la préparation de séances informatiques ou de TP qui nécessitent un temps d'installation et de préparation très important pour que tout fonctionne au mieux.
- à la conception de devoirs et d'évaluations (notamment type bac pour les classes de terminale)
- à l'actualisation permanente des cours pour permettre une approche en adéquation avec les élèves de nos classes...

Nous considérons que ces différentes tâches, bien que non comptabilisées de manière précise dans nos emplois du temps, font partie de notre métier d'enseignant.

Mais il y a aussi d'autres tâches que nous acceptons d'effectuer, bien qu'elles ne fassent pas partie de nos **obligations** de service, tout simplement parce que nous considérons qu'elles nous permettent très souvent d'améliorer la qualité et l'efficacité de notre enseignement, d'approfondir certaines notions abordées en cours, de les rendre plus explicites ou concrètes et d'apporter un complément pédagogique non négligeable aux enseignements fournis.

Notre motivation principale réside dans la certitude que cela est bénéfique pour nos élèves, c'est pourquoi il nous semble tout à fait naturel de les accomplir, bien qu'elles n'ouvrent droit à aucune rémunération.

Cela concerne, par exemple, toutes les activités pratiquées à l'extérieur du lycée, qu'il s'agisse des différentes sorties pédagogiques (Théâtre, Musée, Expositions, Cinéma...) ou des voyages et échanges scolaires.

Un enseignant qui organise un séjour linguistique (mais cela est valable pour tout type de sortie, même si elle ne dure que quelques heures), passe de nombreuses heures à élaborer le projet, à l'organiser, le planifier, à démarcher les différentes agences à la recherche de prix avantageux qui puissent permettre à tous les élèves d'y participer... Lors du séjour ou de la sortie, l'enseignant passe pratiquement tout son temps avec les élèves dont il a l'entière responsabilité et veille à ce que tout se passe pour le mieux.

Combien d'heures non rémunérées a-t-il consacrées à la préparation du voyage ou de la sortie ? Combien d'heures passe-t-il, par exemple, au cours d'un voyage de 5 ou 6 jours à l'étranger durant lequel il est presque 24h/24 avec les élèves ? Lors d'échanges liés à un jumelage, les enseignants organisateurs trouvent leur vie familiale bouleversée pour accueillir dans de bonnes conditions les accompagnateurs de l'autre pays.

Et que dire des autres tâches qui ne figurent pas dans nos obligations de service mais que néanmoins nous effectuons, comme l'organisation des bacs blancs, par exemple ?

Est-il utile de préciser que la préparation des sujets, la correction des copies, nous prennent du temps qui n'est pas comptabilisé ?

Dans ce cas aussi il s'agit d'un travail "gratuit" que nous accomplissons tout naturellement, puisqu'il permet à nos élèves de mieux appréhender les épreuves du baccalauréat.

SI NOUS COMPTABILISONS TOUTES CES HEURES " GRATUITES ", QUEL VOLUME D'HEURES DE TRAVAIL NON RÉMUNÉRÉ ATTEINDRONS-NOUS ? CELA NE SUFFIT-IL PAS ?

Nous refusons qu'on alourdisse injustement notre horaire de travail, ne serait-ce que d'une heure par semaine.

Car il ne s'agira pas simplement d'une heure hebdomadaire de plus devant les élèves : pour certains d'entre nous, une heure de plus signifiera une classe en plus.

Or, une classe supplémentaire ce n'est pas une heure, mais DES HEURES EN PLUS pour la préparation des cours, la correction de copies, etc.

D'autre part, obliger les enseignants à effectuer 1 heure hebdomadaire en plus aura un autre effet délétère : cela permettra au ministère de réaliser des économies d'heure/poste, ce qui provoquera d'autres suppressions (ou non-ouverture) de postes.

L'effet à long terme sera d'avoir des classes de plus en plus chargées avec de moins en moins d'enseignants qui effectueront de plus en plus de travail.

De ce fait, le temps (déjà menacé par les suppressions massives de postes) qu'ils pourront consacrer au suivi des élèves se réduira ultérieurement.

Aussi avons-nous décidé, tant que nos revendications ne seront pas satisfaites, de ne pas remplir les relevés de notes, de réduire au minimum nos participations aux conseils de classe. Et si cela ne suffit pas, une menace sur les examens blancs se fait grandissante.

Les enseignants en lutte du lycée Marguerite de Flandre.